

COMPTE RENDU DE REUNION  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juin 2020

L'an deux mille vingt, le quatre juin à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Marsais Sainte Radegonde dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence du Maire, FROMAGET Marie-Thérèse.

Date de la convocation : 29 mai 2020

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : AVRIL Pierrick, BODET Clémentine, FROMAGET Marie-Thérèse, GADÉ Alban, GUILLEMET Dominique GIRARD Claude, PAILLAT Antonin, PERFETTI Janine, PORCHER Agnès, RIVIERE Jean-Paul, ROUSSEAU Véronique

Absent(s) excusé(s) :-

Absent (s) :

Secrétaire de séance : Claude GIRARD

Pouvoir :

Le Maire, Madame FROMAGET Marie-Thérèse invite les membres du Conseil Municipal présents aux réunions du 13 mai 2020 et 27 mai 2020 à émettre des observations sur les comptes rendus. Aucune observation, les comptes-rendus sont approuvés.

2020-06-01 Vote des comptes administratifs 2019 (Commune - Assainissement - Lotissement du Fief aux Moines)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. RIVIERE Jean-Paul, 1<sup>er</sup> adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Madame FROMAGET Marie-Thérèse, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité des membres présents :

- lui donne acte de la présentation du compte administratif ;
- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- arrête le résultat comme suit :

a) Budget Commune : Vote du Compte Administratif 2019

<u>FONCTIONNEMENT</u>	Recettes 2019	385 697,21 €
	Dépenses 2019	281 130,90 €
	Résultat 2019	104 566,31 €
	Résultat Antérieur reporté (002)	216 177,54 €
	<b>Résultat Fonct fin 2019</b>	<b>320 743,85 €</b>
<u>INVESTISSEMENT</u>	Recettes 2019	188 451,02 €
	Dépenses 2019	321 010,93 €
	Résultat 2019	-132 559,91 €
	Résultat Antérieur reporté (001)	-84 364,93 €
	<b>Résultat invest. fin 2019</b>	<b>-216 924,84 €</b>
	<b>Résultat de clôture</b>	<b>103 819,01 €</b>

Hors de la présence de Madame FROMAGET Marie Thérèse, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2019.

b) Budget Assainissement : Vote du Compte administratif 2019

<u>FONCTIONNEMENT</u>	Recettes 2019	39 078,82 €
	Dépenses 2019	36 905,68 €
	Résultat 2019	2 173,14 €
	Résultat Antérieur reporté (002)	60 996,18 €
	<b>Résultat Fonct fin 2019</b>	<b>63 169,32 €</b>
<u>INVESTISSEMENT</u>	Recettes 2019	27 212,66 €
	Dépenses 2019	22 193,34 €
	Résultat 2019	5 019,32 €
	Résultat Antérieur reporté (001)	13 340,74 €
	<b>Résultat invest. fin 2019</b>	<b>18 360,06 €</b>
	<b>Résultat de clôture</b>	<b>81 529,38 €</b>

Hors de la présence de Madame FROMAGET Marie Thérèse, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget assainissement 2019.

c) Budget Lotissement du Fief aux Moines : Vote du Compte Administratif 2019

<u>FONCTIONNEMENT</u>	Recettes 2019	0,00 €
	Dépenses 2019	0,00 €
	Résultat 2019	0,00 €
	Résultat Antérieur reporté (002)	12 557,19 €
	<b>Résultat Fonct fin 2019</b>	<b>12 557,19 €</b>
<u>INVESTISSEMENT</u>	Recettes 2019	0,00 €
	Dépenses 2019	0,00 €
	Résultat 201	0,00 €
	Résultat Antérieur reporté (001)	-4 294,23 €
	<b>Résultat invest. fin 2019</b>	<b>-4 294,23 €</b>
	<b>Résultat de clôture</b>	<b>8 262,96 €</b>

Hors de la présence de Madame FROMAGET Marie Thérèse, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget lotissement du fief aux moines 2019.

2020-06-02 Approbation des Comptes de Gestion 2019 (Commune - Assainissement - Lotissement du Fief aux Moines)

a) Budget Commune : Approbation du Compte de Gestion 2019

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents**

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

b) Budget Assainissement : Approbation du Compte de Gestion 2019

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le

compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents**

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

c) Budget Lotissement du Fief aux Moines : Approbation du Compte de Gestion 2019

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents**

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019 Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2020-06-03 Affectation des résultats de 2019 (Commune - Lotissement du Fief aux Moines)

a) Budget Commune : Affectation du résultat 2019

Résultat fonctionnement 2019	104 566.31
Excédent début 2019	216 177.54
<b>Résultat fonctionnement FIN 2019</b>	<b>+ 320 743.85</b>

Résultat Investissement 2019	-132 559.91
déficit début 2019	-84 364.93
<b>Résultat investissement FIN 2019</b>	<b>-216 924.84</b>

RESTE A REALISER DEPENSES

Travaux cimetières : 8 124.00 €  
Travaux centre bourg : 100 802.70 €

RESTE A REALISER RECETTES

Subventions : 123 026.35 €

**BESOIN FINANCEMENT :**

$(216\,924.84 - 123\,026.35 + 108\,926.70) = 202\,825.19\text{ €}$

Report en fonctionnement  $(320\,743.85 - 202\,825.19) = 117\,918.66\text{ €}$

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

Affectation à l'investissement de **202 825.19 €** au compte R 1068.

Affectation de l'excédent de fonctionnement de **117 918.66 €** au compte R 002 (compte 110 ligne 002) ;

b) Budget Assainissement : Affectation du résultat 2019

**Mme le maire rappelle que la Communauté de Communes du Pays Fontenay Vendée a pris cette compétence au 01.01.2020.**

c) Budget Lotissement du Fief aux Moines : Affectation du résultat 2019

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

Affectation de l'excédent de fonctionnement de 12 557.19 € au compte R 002 (compte 110 ligne 002) ;

Affectation d'un déficit d'investissement de 4 294.23 € au compte 001.

#### 2020-06-04 Vote des taux impositions 2020

Madame le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020 selon la proposition suivante :

	<b>TAUX 2019</b>	<b>Taux 2020</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	<b>19.49 %</b>	<b>19.49 %</b>
<b>Taxe foncière bâti</b>	<b>18.64 %</b>	<b>18.64 %</b>
<b>Taxe foncière non bâti</b>	<b>42.31 %</b>	<b>42.31 %</b>

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de valider la proposition des taux pour 2020 telle que présentée ci-dessus.

#### 2020-06-05 Vote des Budgets Primitifs 2020 (Commune - Lotissement du Fief aux Moines)

a) Budget Commune : Vote du Budget Primitif 2020

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal la proposition de budget primitif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'adopter le budget primitif 2020 équilibré à :

- o En dépenses et recettes de fonctionnement : 450 461.66 €
- o En dépenses et recettes d'investissement : 531 603.20 €

Mme le Maire précise que l'enveloppe budgétaire en investissement pour les travaux de voirie sera plus importante cette année pour effectuer des chantiers de réfection plus conséquents.

b) Budget Lotissement du Fief aux Moines : Vote du Budget Primitif 2020

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal la proposition de budget primitif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'adopter le budget primitif 2020 équilibré à :

- o En dépenses et recettes de fonctionnement : 78 295.30€
- o En dépenses et recettes d'investissement : 74 294.30€

#### 2020-06-06 RD 99 - Aménagement de sécurité

Madame le Maire lit la convention reçue par l'Agence Routière Départementale Sud Est concernant les aménagements de sécurité réalisés sur la RD 99.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- Accepte les termes de cette convention
- Autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

#### 2020-06-07 Elections des délégués des syndicats intercommunaux

• Délégués à la Communauté de Communes du Pays Fontenay – Vendée

1 membre titulaire désigné d'office dans l'ordre du tableau : Le Maire, **Madame FROMAGET Marie-Thérèse** et 1 membre suppléant : le 1<sup>er</sup> adjoint, **Monsieur RIVIERE Jean-Paul**.

• SIVU Gendarmerie

Il est procédé à un vote à bulletin secret - 11 votants

Résultats du vote : 2 délégués titulaires

- **GIRARD Claude** - 11 voix obtenues
- **PERFETTI Janine** -11 voix obtenues

- **SIVOM Pôle Educatif Jules Verne**

Il est procédé à un vote à bulletin secret - 11 votants

Résultats du vote

-3 délégués titulaires

- **BODET Clémentine** - 11 voix obtenues
- **FROMAGET Marie-Thérèse** - 11 voix obtenues
- **ROUSSEAU Véronique** - 11 voix obtenues

-2 délégués suppléants

- **GADÉ Alban** - 11 voix obtenues
- **PORCHER Agnès** - 11 voix obtenues

- **Correspondant défense**

1 délégué du Conseil Municipal : **GIRARD Claude**

- **Société Publique Locale (SPAL ASCLV) : Agence de services aux collectivités locales de Vendée**

La commune de Marsais-Sainte-Radegonde, au regard des compétences et des territoires qu'elle a en gestion, a souscrit au capital de la société anonyme publique locale, l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée.

L'Agence de services aux collectivités locales de Vendée a pour objet l'accompagnement exclusif des collectivités locales et leurs groupements actionnaires dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques locales (cf. statuts). A ce titre, elle peut intervenir pour ce qui concerne :

1. la réalisation d'opération d'aménagement au sens de l'article L 300-1 du code de l'urbanisme,
2. la réalisation d'opération de construction (bâtiments, voiries...),
3. et toute autre activité d'intérêt général permettant d'accompagner les collectivités dans le domaine de leur politique de développement économique, touristique et immobilière.

Les instances de la société (Assemblée spéciale, Conseil d'administration, Assemblée générale) sont exclusivement composées d'élus représentant les collectivités locales et leurs groupements actionnaires.

Il convient donc de désigner les représentants de notre Commune au sein des instances de la SAPL Agence de services aux collectivités locales de Vendée.

Au vu de ces éléments, Madame Le Maire propose :

- de désigner un membre du Conseil municipal afin de représenter la Commune au sein de l'Assemblée générale de la SAPL Agence de services aux collectivités locales de Vendée ainsi qu'un suppléant ;
- de désigner un membre du Conseil municipal afin de représenter la commune au sein de l'Assemblée spéciale des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'administration de la SAPL Agence de services aux collectivités locales de Vendée ;
- d'autoriser le représentant de la commune à l'Assemblée spéciale à accepter et exercer toutes fonctions liées à la représentation au sein de la SAPL Agence de services aux collectivités locales de Vendée (Présidence de l'Assemblée spéciale, représentation de l'Assemblée spéciale au Conseil d'administration, censeur).

Madame Le Maire indique au conseil que conformément à l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités locales actionnaires devront délibérer sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration ou à l'Assemblée spéciale.

Le conseil municipal :

VU le rapport de Monsieur Rivière Jean-Paul

VU les statuts de la SAPL « Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée »

VU les dispositions des articles L.1531-1, L.1522-1 et L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales

Après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

**DE DESIGNER** **Monsieur RIVIERE Jean-Paul** afin de représenter la commune au sein de l'Assemblée générale de la SAPL Agence de services aux collectivités locales de Vendée et **Madame ROUSSEAU Véronique** pour le suppléer en cas d'empêchement ;

**DE DESIGNER** **Monsieur RIVIERE Jean-Paul** afin de représenter la commune au sein de l'Assemblée spéciale des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'administration de la SAPL Agence de services aux collectivités locales de Vendée.

**D'AUTORISER** son représentant à l'Assemblée spéciale à exercer (via la collectivité), au sein du Conseil d'administration de la SAPL Agence de services aux collectivités locales de Vendée, les fonctions de représentant de l'Assemblée spéciale des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'administration ou de censeur ;

**D'AUTORISER** son représentant à exercer (via la collectivité), au sein de l'Assemblée spéciale de la SAPL Agence de services aux collectivités locales de Vendée, les fonctions liées à la Présidence ;

**D'AUTORISER** son représentant au sein de l'Assemblée spéciale de la SAPL Agence de services aux collectivités locales de Vendée à accepter les fonctions qui pourraient lui être proposées par le Conseil d'administration dans le cadre de l'exercice de sa représentation (vice-présidence, membre de comités d'étude, mandat spécial, etc.) ;

**D'AUTORISER** son représentant au sein du Conseil d'administration à percevoir de la SAPL Agence de services aux collectivités locales de Vendée, sur présentation des justificatifs, le remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de ses mandats, conformément à l'article R.225-33 du Code de commerce.

- **Représentant au syndicat mixte e-Collectivités au sein du collège des communes**

- A revoter à la prochaine séance à bulletin secret.

### **2020-06-08 -Constitution des commissions communales**

Le Maire est membre de droit de toutes les commissions.

- **Commission Appel d'Offres**
  - 3 membres titulaires :
    - FROMAGET Marie-Thérèse
    - GUILLEMET Dominique
    - RIVIERE Jean-Paul
  - 2 membres suppléants :
    - AVRIL Pierrick
    - GIRARD Claude



- **Commission des bâtiments communaux**

- RIVIERE Jean-Paul
- ROUSSEAU Véronique
- GADE Alban
- PERFETTI Janine

- **Commission de la voirie / espaces verts**

- RIVIERE Jean-Paul
- GUILLEMET Dominique
- AVRIL Pierrick
- GADÉ Alban
- GIRARD Claude
- PAILLAT Antonin

- **Commission des finances**

Tous les membres du Conseil Municipal

- **Commission bibliothèque**

- ROUSSEAU Véronique et PERFETTI Janine

- **Commission animation** (Cérémonies / fêtes / bulletin municipal / presse / .....)

- FROMAGET Marie-Thérèse
- ROUSSEAU Véronique
- GUILLEMET Dominique
- AVRIL Pierrick
- BODET Clémentine
- PAILLAT Antonin
- PERFETTI Janine
- PORCHER Agnès
- 

- **Bar** : GUILLEMET Dominique – GADE Alban – PAILLAT Antonin

- **Correspondantes Presse** : ROUSSEAU Véronique – PORCHER Agnès

**Site internet** : secrétaire de mairie

### **2020-06-09 - Questions diverses**

- Distribution de masques à la population le vendredi 12 juin dès 17h30 à la salle tindoux
- Monsieur GUILLEMET demande de réfléchir aux amplitudes horaires de l'éclairage public
- Le conseil autorise Monsieur RIVIERE Jean-Paul , à négocier et acheter du matériel pour le service technique (taille haie, tronçonneuse et débroussailleuse).

*Clôture de la séance à 23h00*

<u>AVRIL Pierrick</u> 	<u>BODET Clémentine</u> 	<u>FROMAGET Marie-Thérèse</u> 
<u>GADÉ Alban</u> 	<u>GIRARD Claude</u> 	<u>GUILLEMET Dominique</u> 
<u>PAILLAT Antonin</u> 	<u>PERFETTI Janine</u> 	<u>PORCHER Agnès</u> 
<u>RIVIERE Jean-Paul</u>	<u>ROUSSEAU Véronique</u> 	

**Le Présent Conseil Municipal comporte les délibérations suivantes :**

2020-06-01	Vote des comptes administratifs 2019 (Commune - Assainissement - Lotissement du Fief aux Moines)
2020-06-02	Approbation des Comptes de Gestion 2019 (Commune - Assainissement - Lotissement du Fief aux Moines)
2020-06-03	Affectation des résultats de 2019 (Commune - Lotissement du Fief aux Moines)
2020-06-04	Vote des taux impositions 2020
2020-06-05	Vote des Budgets Primitifs 2020 (Commune - Lotissement du Fief aux Moines)
2020-06-06	RD 99 - Aménagement de sécurité
2020-06-07	Élections des délégués des syndicats intercommunaux
2020-06-08	Constitution des commissions communales